

## **PROJET DE REDEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - MIRELIS**

**Questions de la commission adressées à l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et à la Ville de Montréal le cas échéant**

**Par courriel, le 19 décembre 2012**

**a/s : Mme Bernadette Duquesnoy, Conseillère en aménagement**

**cc :**

**M. Pierre Paul Savignac, Chef de division urbanisme**

17. En réponse à une question de la commission (Q.8, doc.5.4.1), le promoteur du projet Mirelis a confirmé que : "Le site a été décontaminé avec l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec".

Or, le site internet de la Ville de Montréal, section environnement, présente la liste des terrains contaminés "que la Ville a l'obligation juridique de tenir à jour" ; sous l'onglet de l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie (R-PP) se trouve, sous le titre « terrains contaminés dans R - PP », le document intitulé "Helenjo Investments Ltd et Howard Inhaber - Avis de contamination". Cet avis vise le terrain dorénavant propriété des Investissements Mirelis dont les numéros de lots correspondent à ceux de la propriété sous étude par la commission.

La commission souhaite savoir si un avis de décontamination a été diffusé relativement à cette propriété, et / ou si un avis de restriction d'utilisation a été émis pour ce site (suite à l'approbation par le MDDEP d'un plan de réhabilitation), incluant le cas échéant les mesures de mitigation mises en place?

La commission souhaite également savoir si la décontamination qui aurait été effectuée l'a été en fonction d'une utilisation future du site à des fins résidentielles.